

**CALCUL DU PRIX SANS INTÉRÊTS COURUS D'UNE OBLIGATION  
DANS UNE OPÉRATION DE RACHAT D'OBLIGATIONS  
AUX FINS DE LA GESTION DE LA TRÉSORERIE**

Le but de cette note est de décrire comment la Banque du Canada, au nom du ministère des Finances, calcule le prix sans intérêts courus d'une obligation dont le terme à courir jusqu'à l'échéance est de 6 mois ou moins, en utilisant la convention du «taux équivalent du marché monétaire».

$$\text{Prix sans intérêts courus} = \frac{100 + \frac{C}{2}}{1 + Y * \frac{T}{365}} - \text{Intérêts courus}$$

$$\text{Intérêts courus} = C * \frac{AD}{365}$$

$$\text{Prix de règlement} = \text{Prix sans intérêts courus} + \text{Intérêts courus}$$

où C représente le taux de coupon annuel, Y, le rendement à l'échéance, T, le nombre de jours entre la date de règlement et la date d'échéance réelle de l'obligation, et AD, le nombre de jours d'intérêts courus entre la date du dernier paiement de coupon (à l'exclusion de celle-ci) et la date de règlement. La date d'échéance réelle est la date à laquelle les mouvements de trésorerie à l'échéance se produisent réellement; elle peut donc différer de la date d'échéance indiquée.